

***Site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet
Compte rendu du comité de pilotage n° 15***

Sainte-Etienne-Vallée-Française, le 16 décembre 2021

■ Personnes présentes :

Michel Brame, Mairie de Saint-Etienne-Vallée-Française,
Brahic Guiton, Mairie de Mialet,
Serge André, Mairie de Saint André de Lancize,
Roussel Sabine, Mairie de Saint Germain de Calberte,
Jack Verriez, Mairie de Mialet,
Yann Dissac, Parc national des Cévennes,
Reynald Vagner, EPTB des Gardons,
Noémie Cabannes, CC Aigoual Causses Cévennes,
Marchal Cécilia, CC Aigoual Causses Cévennes,
Margot Lepetit, Charte forestière Sud-Lozère,
Pintard Jean-François, Mairie de Thoiras,
Roger Travier, président de la FACEN et de l'association PAIS,
Pierre Rouillon, Association PAIS,
David Flayol, Mairie de Molezon,
Raymond Ternat, Fédération départementale des chasseurs du Gard,
Sylvain Mateu, DDTM du Gard,
Frederic Galles, ONF,
Luc Capon, Chargé de mission Natura 2000.

■ Personnes excusées :

Dominique Meffray-Daval, DDT de Lozère,
Pierre Plagnes, Maire de St Martin de Lansuscle et Président du comité de pilotage,
Mathieu Robin, Office française de la biodiversité du Gard,
Cédric Giral, Office française de la biodiversité de la Lozère (ex-ONEMA et ONCFS),
Mathieu Descombes, Parc national des Cévennes,
Loic Molines et Elise Buchet, CNPF délégation Occitanie,
Floriane Rouge, CC Cévennes au Mont-Lozère,
Nathalie Lamande, DREAL Occitanie,
Virginie Guiroy, Charte forestière Pays Cévennes,
Michel Reydon, Président CC Cévennes au Mont-Lozère,
Loic Molines et Elise Buchet, Centre national de la propriété forestière,
Mathieu Robin et Vincent Marty, Office français de la biodiversité du Gard,
Virginie Guiroy, Syndicat mixte du pays Cévennes,
Eric Rousset et Karine Burtin, ONF,
Mathieu Descombes, Parc national des Cévennes,
Marylène Peyre, Commune du Pompidou.

1-Ouverture de séance

Préalable : **Luc Capon** remercie les personnes présentes et indique que **Pierre Plagnes**, président du comité de pilotage et **Dominique Meffray-Daval de la DDT de Lozère**, en charge du suivi du site Natura 2000, s'excusent de ne pas être présents en raison du fait d'être cas contact au Covid-19.

Il introduit la réunion en présentant l'arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage et qu'il a été fait le choix cette année d'ouvrir ce comité à l'ensemble des conseillers municipaux des 18 communes concernés par ce site Natura 2000.

Il précise que ce comité de pilotage est le second de l'année 2021 et que le bilan évoqué ce jour s'étale du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021.

Luc Capon annonce l'ordre du jour et commence la présentation :

- 1-Rappel du dispositif Natura 2000,
- 2-Bilan d'activité 2021,
- 3-Proposition d'animation 2022,
- 4-Questions diverses.

2-Rappel du dispositif Natura 2000 (cf. présentation en pièce jointe)

Luc Capon présente le dispositif général Natura 2000 et plus particulièrement son application sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Il explique comment est défini un habitat naturel Natura 2000 (ou d'intérêt communautaire), une espèce et un habitat d'espèces.

Une carte qui recense les actions localisables depuis 2011 est présentée pour rendre compte des actions localisables, réalisées, en cours ou en réflexion.

Il indique qu'il est en lien permanent sur les dossiers avec **Pierre Plagnes**, président du comité de pilotage. Ils se réunissent pour faire le point sur les projets en cours à raison d'environ tous les quinze jours.

3-Bilan d'activité 2021

Luc Capon présente le bilan d'activité 2021 (cf. présentation en pièce jointe),

Synthèse des remarques :

Découverte de Vertigo Angustior : **Yann Dissac** demande sur quel habitat on trouve Vertigo Angustior. **Luc Capon** indique que l'espèce a été trouvée dans une zone humide composée de deux espèces végétales spécifiques : le scirpe junc et la molinie. La bibliographie indique toutefois que l'on peut trouver l'espèce dans d'autres habitats notamment dans des pelouses et des prairies. Il profite de ce point pour remercier le Parc national des Cévennes et notamment Laurent Bélier pour lui avoir prêté une loupe binoculaire, ce qui lui a permis d'identifier l'espèce.

Barbeau meridional : **Luc Capon** a abordé lors de la présentation la réactualisation en cours des connaissances sur le barbeau méridional à l'échelle du site Natura 2000 et qu'un premier retour de l'OFB sur ce travail identifie une regression de l'état de conservation de l'espèce. **Raymond Ternat** demande s'il y a

des raisons connues à cette diminution de l'état de conservation. **Luc Capon** explique que le constat est encore en cours et qu'aucune analyse à ce jour a été réalisée sur ce premier état de fait.

Atlas de biodiversité communal : **Roger Travier** indique que la mairie de Mialet réfléchit à la mise en place d'un atlas de biodiversité communal et il est demandé à **Luc Capon** s'il intervient sur ce type de projet. **Luc Capon** évoque l'atlas de biodiversité communal de Saint Martin de Lansuscle et que son intervention sur ces projets communaux est l'apport de connaissances issues de données disponibles au niveau du site Natura 2000. Il a aussi participé ponctuellement à une animation notamment auprès des scolaires.

Yann Dissac explique que les atlas de biodiversité communal s'effectuent en trois phases : inventaire, sensibilisation et plan d'action. Les ABC ont un fort engouement en France et localement. Sur le territoire du Parc national des Cévennes, 150 jours agents ont été consacrés ces dernières années pour l'accompagnement des communes. Sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle, l'atlas de biodiversité communal est rentré dans sa 3ème année, année d'identification des actions nécessaires pour protéger et valoriser la biodiversité et pour améliorer sa prise en compte.

Exposition Natura 2000 : **Luc Capon** explique qu'il existe au niveau de la Lozère une exposition itinérante qui a été construite par les chargés de mission Natura 2000 de la Lozère et du nord du Gard et que celle ci peut être mise à disposition sur les communes. **Roger Travier** expose que les associations P.A.I.S et F.A.C.E.N avec le soutien de la mairie de Mialet ont organisé une exposition photographique et qu'ils ont bénéficié en 2021 de l'exposition itinérante Natura 2000. Il indique qu'ils ne se sont pas sentis soutenus par la presse locale pour relayer cette manifestation. Il précise toutefois que ces panneaux sont très didactiques et ont un bon visuel. En 2022, ces deux associations veulent mettre en place une nouvelle manifestation et à ce titre elles souhaitent bénéficier de l'exposition itinérante. Ils vont plus travailler sur la communication pour la prochaine édition car pour 2021 ils font le constat que la communication a été insuffisante et que peu d'habitants de Mialet sont venus voir l'exposition.

Plans locaux d'urbansime : **Roger Travier** expose que le PLU sur la commune de Mialet a repris et demande si le site Natura 2000 fait partie des personnes publiques associées (PPA). **Luc Capon** répond qu'il fait parti des personnes publiques associées dans ce cadre.

Présentation des contrats : Suite à la présentation des contrats Natura 2000 et des mesures agro-environnementales, **Sylvain Mateu** indique que dans les contrats il y a une complémentarité entre les activités humaines et la biodiversité. C'est un travail d'animation qui permet l'élaboration de projet au service de la nature et le résultat écologique est réel et il bénéficie à l'activité humaine.

Contrat Natura 2000 de restauration d'un pré humide méditerranéen : **Sylvain Mateu** explique que c'est un projet qui a nécessité beaucoup de temps avec le propriétaire, de la pédagogie et de la sensibilisation mais ce travail a permis d'aller plus loin et sur de l'action concrète. Il souligne la collaboration entre différents acteurs sur ce projet. Le propriétaire a accepté que le conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie porte le projet grâce au travail du charge de mission et souligne l'engagement de la mairie de Mialet. Il remercie ceux qui ont œuvré sur ce projet autour d'un objectif commun de restauration de zones humides dans l'esprit de concertation porté par Natura 2000.

Stratégie nationale sur les aires protégées : **Roger Travier** évoque ce sujet et explique que les élus ne sont pas mis au courant. **Sylvain Mateu** précise que la déclinaison territoriale de la stratégie commence à peine, les acteurs locaux (collectivités, organismes socio-professionnels, animateurs Natura 2000, associations naturalistes, etc) seront consultés prochainement. La stratégie vise à renforcer le réseau existant, par la création de nouvelles aires protégées ou l'amélioration d'aires existantes. **Raymond Ternat** indique que dans certaines créations passées d'aires protégées, ils n'ont pas été consultés et que des protections réglementaires sont parfois pas productives surtout si l'homme n'intervient plus et que les objectifs de préservations ne sont pas atteints. **Sylvain Mateu** explique qu'il n'existe pas d'aires protégées sans activités

humaines dans le Gard ; ces dernières doivent cependant s'adapter aux enjeux à préserver ainsi qu'aux réglementations propres à chaque type d'aires protégées.

Luc Capon explique que la présence d'un animateur, qui connaît les enjeux, le territoire et les acteurs, sur une telle aire est nécessaire pour faire avancer dans la concertation un projet de préservation.

Après consultation, l'ensemble des membres du comité de pilotage valide le bilan d'activité 2021.

4- Projet d'animation 2021

Luc Capon présente et propose les thématiques et les priorités pour l'animation du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet pour l'année 2021. (cf diaporama en pièce jointe)

Après consultation, l'ensemble des membres du comité de pilotage valide la proposition d'animation pour l'année 2022.

5-Questions diverses

Projet d'implantation de vignes : David Flayol expose un projet d'implantation de vignes dans la vallée française. Il existe une IGP Cévennes avec projet d'extension dans le sud Lozère. Il demande si Natura 2000 peut y participer notamment pour l'implantation sur terrasses abandonnées, restauration d'anciennes vignes, promotion pour des plants résistants afin d'éviter l'utilisation de traitement phytosanitaire, expérimentation de variétés.

Luc Capon indique qu'à ce jour il n'y a pas de lien immédiat sur l'accompagnement demandé. Il peut toutefois apporter la connaissance des habitats Natura 2000 afin d'orienter les plantations sur des lieux où il n'y a pas concurrence avec l'enjeu de préservation des habitats Natura 2000.

Gestion des dégâts d'une compagnie de blaireaux : David Flayol évoque un problème de dégâts lié à une famille de blaireau sur ces vignes. Ils souhaitent savoir s'il y a des mesures qui pourraient lui être conseillées. Il a mis plusieurs systèmes qui ne fonctionnent pas.

Raymond Ternat explique que le blaireau ne fait pas partie de la liste des espèces non régulables. Elle n'est pas susceptible d'être piégée. Elle a le statut d'espèce chassable mais ne sort que la nuit et durant la nuit la chasse est interdite. Il explique que l'on peut pas faire grand chose. **Luc Capon** indique que cela ne fait pas partie des attributions du site Natura 2000 de travailler sur ce sujet. Natura 2000 a vocation à travaillé sur la gestion des espèces ou milieux protégés et le blaireau ne fait pas partie de cette liste. Il précise toutefois que l'interlocuteur pour cette problématique est l'office français de la biodiversité. **Luc Capon** se fera le relais auprès de cet organisme.

Transhumance des abeilles en Cévennes : David Flayol demande si Natura 2000 a un lien avec l'apiculture car un constat montre que de plus en plus de transhumant sont originaires de l'extérieur de cette région des Cévennes voir de France et que cela peut créer un risque de pollution génétique.

Luc Capon indique qu'il n'a pas connaissance de cette filière et que Natura 2000 a peu de lien avec cette partie de l'agriculture locale. Il travaille toutefois sur l'accompagnement sur l'appel à projet de plantation de plantes mellifères porté par le Parc national des Cévennes ou conseille la fauche différenciée pour favoriser les pollinisateurs. **Sabine Roussel**, apicultrice, explique que dans le cadre de son métier d'apicultrice elle est amenée à transhumer dans différents endroits en France. Elle explique que la transhumance est encadrée. Les transhumants ont l'obligation de faire une déclaration auprès de la direction des services vétérinaires. Elles expliquent que les camions qui arrivent de l'extérieur viennent pour le châtaignier. Elle précise que cela ne pose pas de risque de pollution génétique car ce n'est pas la période de la fécondation des reines et le potentiel de miellé du châtaignier est largement suffisant pour accueillir des transhumants et qu'il n'y a pas de concurrence avec les apiculteurs locaux.

Association de défense de Générgues et zone humide : Roger Travier fait part d'une demande d'accompagnement par le site Natura 2000 de l'association de défense de Générgues concernant une zone humide. **Luc Capon** indique que le secteur concerné n'est pas sur le site Natura 2000 mais qu'il veut bien recevoir les éléments de cette association pour regarder s'il y a un enjeu patrimonial sur la zone humide concernée.

5-Clôture de séance

Sylvain mateu fait part à l'assemblée qu'il remercie la structure animatrice, le président du comité de pilotage et le chargé de mission Natura 2000 pour le dynamisme sur ce site Natura 2000 et le travail réalisé.

Luc Capon, après avoir remercié les membres de leur participation, clôture ce quinzième comité de pilotage.
